



NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2010/026

Genève, le 19 août 2010

CONCERNE:

Certificat de louanges du Secrétaire général

1. En 2002, le Secrétariat informait les Parties de la création de certificats de louanges devant être décernés, à la discrétion du Secrétaire général, en reconnaissance d'actions exemplaires de lutte contre la fraude.
2. Les deux prochains certificats seront remis à l'Administration douanière et à l'Inspection de l'environnement de la République tchèque, en reconnaissance de leurs travaux exemplaires en matière de lutte contre le commerce illégal de perroquets.
3. Depuis 2006, ces deux organismes collaborent dans le cadre d'une enquête à long terme sur la contrebande d'espèces rares de perroquets, ce qui nécessite une liaison et une coordination avec d'autres organes du monde entier chargés de la lutte contre la fraude ainsi qu'avec le Secrétariat général d'INTERPOL. L'enquête a mis au jour des activités de falsification à grande échelle de documents relatifs à la CITES, de fausses déclarations de reproduction en captivité et l'utilisation de fausses bagues de marquage. Elle a également découvert de nouvelles voies et techniques de contrebande et a fait appel, en matière de criminalité relative à la faune et à la flore sauvages, à des méthodes d'investigation novatrices qui ne peuvent, pour l'heure, être rendues publiques. Les saisies de perroquets inscrits à l'Annexe I réalisées au cours de l'enquête, notamment de spécimens d'aras de Lear (*Anodorhynchus leari*), sont particulièrement louables.
4. L'enquête suit son cours et des poursuites ont été engagées.
5. La date et le lieu de remise des certificats n'ont pas encore été définis.